



Aide juridictionnelle (quel revenus ?)

Par **sagesse14**, le **14/04/2009 à 15:38**

Bonjour, Je suis en train de remplir une demande d'aide juridictionnelle.

Voici ma situation actuelle.

En couple depuis aout 2007, pascée depuis sep. 2008 et au chômage depuis mars 2008.

Je souhaitais savoir à quel date je devais prendre mes ressources.

D'après moi, et vu la notice, cela serait à partir du 1 janvier de cette année à ce jour, du fait que j'ai perdu mon emploi l'année dernière et que de ce fait, ma situation financière à changé.

Est-ce bien cela ?

Merci de me donner suite.